



Détournement de fond après décès en utilisant le chéquier du défu

Par **soter patrick**, le **06/02/2012** à **14:06**

Bonjour, après le décès de mon père le notaire de la famille nous a contacté pour établir la succession ; après reprise ma Mère a toujours refusé , ce qu'on ne comprenait vraiment pourquoi, 2 ans après toujours rien a été décidé, après l'arrivée de mon frère aîné , venant de Métropole , il décide de tout prendre en main, première étape, il décide d'aller à la banque, il constate que mon dernier frère portant le même nom que mon père, à l'exception de son deuxième prénom qui change, il a dérobé plus de 150 000€ sur le compte de mon père en utilisant le chéquier de mon père et la carte de crédit, est-ce que la banque n'est pas en partie responsable aussi ? que me conseillez-vous, merci de votre compréhension en espérant une réponse , merci

Par **Marion2**, le **06/02/2012** à **17:29**

Bonjour, rnrnLa Banque a été avertie du décès de votre père ? rnrnL'intitulé du compte était simplement Monsieur ou Monsieur ou Madame ?